

plaisir à fixer amoureusement le crucifix ; ne manquons pas non plus de multiplier les salutaires exercices du chemin de la croix.

On commence aujourd'hui la fête de S. Cyrille, évêque de Jérusalem, sa ville natale. Ayant eu à combattre sans relâche les hérétiques, il eut aussi beaucoup à souffrir de leur part. Son archevêque, après avoir embrassé l'hérésie le fit déposer plusieurs fois et chasser de la ville. Ses pires ennemis ne purent que lui reprocher ses libéralités envers les pauvres dans le temps de la famine. Sa charité cependant n'était qu'une conséquence rigoureuse de sa foi vive et de son profond amour de Dieu. C'est aussi la faiblesse de notre amour pour Dieu qui est la cause de tous nos manquements envers le prochain.

2o DISPOSITION DE CES OFFICES :

Messe du dimanche de la Passion, *semi-double privil.* ; 2e or. *Ecclesia*, ou pour le pape (sans 3e or. si ce n'est celle prescrite par l'Ordinaire) ; préf. de la Croix. — I vêpres de S. Cyrille de Jérusalem, *double* (du 18) ; mém. du dim. de la Passion ; (pas de suffrages).

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 24 mars

Comme le dimanche des Rameaux est privilégié contre tout office de le cl. (Rubr. génér. du brev. titre x, n. 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre vi). Contrairement à ce qui se pratique le dimanche de la Passion entre autres, une fête de titulaire tombant en ce jour n'a pas même de mémoire à la messe du jour. (Décret-général du 2 déc 1896, III, n. 3754).

Tous les autres titulaires, outre S. Joseph et l'Annonciation qui tombent entre le 18 mars et le 27 avril, n'auront, cette année, leur solennité que le 28 avril.

J. S.

RETRAITE SACERDOTALE MENSUELLE

Mercredi, 13 mars, au grand-séminaire

Les exercices communs de la retraite mensuelle pour le clergé du diocèse de Montréal se font chaque deuxième mercredi du mois, au grand-séminaire. Ils auront lieu cette semaine le 13 et commenceront à 2 heures précises. Ils comprennent la récitation des vêpres et complies, la préparation à la mort et une instruction suivie de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Tous les prêtres sont invités à suivre ces exercices.